	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	
	N°	**2026/ 01 ANIMAUX**
	NOMENCLATURE	**6.1 - POLICE MUNICIPALE**
	OBJET	**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE**
	DATE	**10/09/2026**

Le Maire de Châteauneuf en Thymerais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2212-1 et L2212-12,
Vu le Code pénal, notamment son article R 622-2
Vu le Code rural, notamment ses articles L 211-1 et R 211-1,
Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1312-1 et suivants,

Considérant qu'i appartient à l'autorité municipale de prendre dans l'intérêt de la sécurité publique toute mesure relative à la circulation des chiens, et notamment d'interdire leur divagation et de limiter leur présence à proximité des écoles au moment de la rentrée et de la sortie des écoles,

ARRETE

Article 1 : Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique communale. Tout chien doit être tenu en laisse de façon à pouvoir être maîtrisé à tout moment.

Article 2 : Aucun chien de peut-être à proximité des portails des écoles aux horaires d'entrée et de sortie des écoliers, même tenu en laisse.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté ne sont ni exclusives des dispositions particulières concernant les chiens de 1° et 2° catégorie ni des procédures concernant la dangerosité d'un chien.

Article 4 : les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Mme le Maire de Chateauneuf en Thymerais, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut être également être introduit devant le tribunal administratif.

Article 6 : La Police Municipale, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Châteauneuf-en-Thymerais sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Chateauneuf en Thymerais le 10/09/2026

Le Maire,

Marie Christine JUILLET DORDET

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS (28)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 028-212800890-20260910-POLICE_2026_02-AR